

Actualisation des forfaits formations longues pour la prise en charge des frais de traitement

Les forfaits pour la prise en charge des frais de traitement applicables à l'ANFH ont été revalorisés de 100€ en novembre 2020 pour tenir compte de l'augmentation des coûts liés au remplacement des agents partis en formation à la suite de la création du CTI au sein de la fonction publique hospitalière.

Le CTI devant être versé à tous les agents (y compris les agents partis en études promotionnelles) à compter du 1^{er} septembre 2021, une nouvelle réévaluation de 90€ a été validé par le Bureau National afin que les forfaits de traitement ANFH intègrent le versement du CTI.

Ces nouveaux forfaits s'appliquent à tous les dossiers en cours à compter du 1^{er} septembre 2021.

Pour rappel, 7 forfaits mensuels pour les formations d'une durée supérieure à 52 jours (considérées comme des formations longues) et un forfait horaire unique pour les formations d'une durée inférieure ou égale à 52 jours (considérées comme des formations courtes) ont été mis en place à l'ANFH depuis le 1^{er} septembre 2019.

Les forfaits formations longues s'appliquent **obligatoirement** aux établissements adhérents des catégories **CHU-CHR, CH** et **CHS**.

Les forfaits s'appliquent **systématiquement et obligatoirement** pour tous les dossiers financés ou cofinancés sur les crédits mutualisés.

Les établissements des catégories **Personnes âgées et Handicap-Enfance-Famille entrent, sur la base du volontariat**, dans le périmètre. Pour les établissements de ces catégories qui ne souhaiteraient pas que le forfait s'applique, les demandes de prises en charge de frais de traitement pourront être traitées au réel (sur demande des établissements pour l'exercice n+1).

Grades	Forfaits mensuels : Formation > 52 jours applicables au 01/09/2021
Adjoint administratif Agent d'entretien qualifié Agent des services hospitaliers qualifié	2 690 €
Aide-soignant Aide médico-psychologique Auxiliaire de puériculture Ouvrier principal	2 990 €
Assistant de service social Educateur spécialisé Préparateur en pharmacie hospitalière	3 490 €
Infirmier Infirmier de bloc opératoire	3 790 €
Autres grades :	
Catégorie A	4 190 €
Catégorie B	3 490 €
Catégorie C	2 890 €